



Spécial 8 mars

La Collective a été créée
par des militantes au sein
de la CGT Éduc'action
en novembre 2012.

Son objectif est la prise en compte
des revendications féministes
dans l'Éducation nationale
et l'organisation syndicale.



Sommaire :

- p. 1** Éditorial
- p. 2** Inégalités salariales
Où est l'argent pour les droits des femmes ?
- p. 3** International
- p. 4** Revendications
Journées intersyndicales Femmes
Bulletin d'adhésion

Faire du 8 mars

**une journée d'action et de grève
pour les droits des femmes !**

La CGT a décidé de renouer avec l'histoire de la journée internationale pour les droits des femmes en faisant du 8 mars 2017 une journée de luttes pour la défense des droits acquis et la conquête de droits nouveaux.

Avec la FSU, Solidaires, les organisations de jeunesse ainsi que l'ensemble des organisations et associations féministes, la CGT appelle à une journée d'action, d'initiatives sur les lieux de travail pouvant aller jusqu'à **l'appel à la grève comme a décidé de le faire la CGT Éduc'action.**

La question de l'égalité professionnelle avec la dénonciation des inégalités salariales (salaires des femmes inférieurs en moyenne de 26 % à celui des hommes), de la part variable de la rémunération, primes, heures supplémentaires accroissant les écarts, des inégalités en matière de temps de travail, de carrière, de pensions de retraite (pension des femmes inférieure à celle des hommes de 40 %), sera notamment mise en avant.

Cette journée relatera aussi les combats menés contre les violences faites aux femmes et pour le droit à l'avortement.

Nous le savons, les offensives de forces conservatrices rétrogrades, peuvent rapidement déboucher sur des retours en arrière et des reculs graves des droits des femmes ; les exemples en France et dans le monde ne manquent pas, nous montrant que ces derniers sont loin d'être acquis de façon définitive et irréversible.

Mais les réactions face à ces attaques sont nombreuses comme la réussite du 7 novembre avec l'appel au débrayage à 16h34, la grève en Argentine contre les violences faites aux femmes, ou les manifestations en Pologne pour le droit à l'IVG.

Au début du XX^{ème} siècle, des femmes ont imposé cette journée internationale. Elles luttaient pour l'égalité des droits, pour l'émancipation de toutes et tous, pour la paix, pour la solidarité internationale des travailleuses et des travailleurs.

Tous ces combats sont d'une brûlante actualité, alors toutes et tous en grève et en lutte, le 8 mars 2017 !

La Collective Femmes de la CGT Éduc'action

Ce 4 pages a été écrit par la Collective, avec la participation de :
Fabienne Bodin, Marie Buisson, Nadine Castellani, Pauline Schnegg, Isabelle Vuillet.



Le lundi 7 novembre 2016, le collectif *Les Glorieuses* appelait toutes les femmes à cesser le travail à 16h34, pour dénoncer les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

Cette date correspond au jour de l'année à partir duquel on peut considérer que les femmes travaillent bénévolement par rapport aux hommes. Auparavant, à l'appel de syndicats et d'organisations féministes, les Islandaises avaient lancé un tel mouvement le 24 octobre en arrêtant leur journée de travail à 14h38. Rémunérées en moyenne 18 % de moins que les hommes, c'est en effet l'heure à partir de laquelle les femmes islandaises ne sont plus payées pour leur travail sur une journée de huit heures.

En France, les écarts de salaires sont estimés à 26 % en moyenne, et contrairement aux idées répandues où il y aurait égalité salariale dans la Fonction Publique (FP), ces écarts s'élèvent à 17 % dans la FP d'État.

Dans l'Éducation nationale, chez les personnels enseignants, le salaire net moyen des hommes est supérieur environ de 10 % à celui des femmes et de 35 % chez les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Le régime indemnitaire est défavorable aux femmes, ce qui explique une partie des écarts de rémunérations : par exemple les hommes perçoivent en moyenne 29 % de primes de plus que les femmes dans le second degré. L'écart de primes est de 59 % entre les hommes et les femmes pour les professeur-es des écoles. Pour les autres personnels, le montant moyen des primes et indemnités versées aux hommes est de plus de 63 % supérieur à celui versé aux femmes, allant même jusqu'à 82 % pour les Assistant-es de Services Sociaux.

Le système de primes (heures supplémentaires comprises) constitue donc un acte discriminatoire envers les femmes ; cette discrimination est amenée à s'accroître avec les IMP (Indemnités pour Missions Particulières) et l'apparition des GRAF (GRades à Accès Fonctionnel).

Les femmes sont également pénalisées dans leur carrière : seulement 3,7 % des professeur-es des écoles (contre 22,9 % des PLP ou 19,9 % des certifié-es) atteignent la hors classe alors qu'il s'agit d'une profession féminisée à 82 %.

Mais les femmes dans l'Éducation nationale sont aussi victimes du fameux "*plafond de verre*". Elles représentent 70,6 % du personnel et pourtant elles sont sous-représentées dans les postes les plus rémunérés : la part des femmes est de 40,8 % en catégorie A+. Pour exemples, il y a seulement 27,4 % de femmes parmi les secrétaires générales-généraux et rectrices-recteurs, 30,7 % chez les proviseur-es de lycée, 35,2 % chez les ingénieur-es de recherche.

Dans le même temps les catégories les moins qualifiées et moins rémunérées B et C sont quasi exclusivement occupées par des femmes (78,9 % en catégorie B et 86 % en catégorie C).

Elles sont plus souvent soumises à des contrats précaires : près de 2/3 des personnels d'assistance éducative sont des femmes sur des contrats mal payés et limités dans le temps, 60 % des personnels enseignants non

titulaires sont des femmes.

Le temps partiel, qu'il soit choisi ou contraint, touche prioritairement les femmes (19,3 % des femmes et 9,9 % des hommes travaillent à temps partiel). Et elles sont davantage concernées que les hommes par la prise d'un congé parental ou d'une disponibilité pour raisons familiales, ce qui contribue à un ralentissement de la carrière en termes d'avancement de grade et d'échelon.

Toutes ces inégalités seules ou cumulées ont des incidences sur le pouvoir d'achat et la pension de retraite.



Un rapport qui lance un pavé dans la mare !

Un rapport, à l'initiative de cinq organisations, intitulé "*Où est l'argent pour les droits des femmes ? une sonnette d'alarme*" vient de publier les chiffres relatifs à l'argent public et privé consacré en France à l'égalité femmes-hommes. Ce rapport met en lumière le sous-financement en la matière, en comparaison avec des initiatives œuvrant pour des causes d'importance équivalente. Parlons chiffres ! La part du budget dédié aux programmes en faveur de l'égalité femmes-hommes représente avec 0,0066 %, le plus petit budget de l'État.

Si la cause des femmes et l'égalité femmes-hommes sont souvent brandies comme des thématiques incontournables par les gouvernements successifs, force est de constater que, par manque de volonté politique, les moyens mis en œuvre restent bien en deçà des besoins. La France reste un très mauvais élève sur le plan international à ce niveau- là ! Les organismes et associations spécialisés sur le sujet sont sous-dotés et doivent, ainsi, fonctionner avec la bonne volonté et la force militante.

Pour la CGT, le manque de moyens n'est pas une fatalité. Nous devons exiger un renforcement d'une politique volontariste en la matière. Le combat pour l'égalité femmes-hommes n'a pas de prix !

International : ils-elles veulent décider à la place des femmes !

Mais qui sont-ils-elles, pour vouloir ainsi décider à la place des femmes de ce qui est bon pour elles ? Ils-elles sont nombreux-ses dans le monde à prendre des décisions pour disposer du corps des femmes comme si ce n'était qu'un membre d'un grand corps social dont la morale et les croyances sont patriarcales.

Le pape François soutient les marches anti-IVG à Paris, après avoir qualifié les fœtus de "ces enfants qu'on ne laisse pas naître". La rhétorique est grossière mais elle fonctionne auprès des tenants d'une société archaïque dans laquelle les femmes occupent des places qui leur sont assignées.

Aux USA, Trump assèche les subventions aux ONG favorables aux IVG dans le monde, réduisant à néant les actions en faveur de la contraception et mettant ainsi en danger de mort les femmes les plus vulnérables. Il met en cause le "Roe V. wade", l'arrêt emblématique par lequel la cour Suprême a reconnu en 1973 le droit des femmes à l'avortement, notamment en nommant dans cette même cour un neuvième juge anti-IVG. Son décret "muslim ban", interdisant l'accès de certain-es ressortissant-es aux USA, pénalise les femmes d'autant plus fortement qu'elles cumulent les dominations : racistes, de classe, de genre, de religion... Selon une loi signée fin janvier 2017, en Arkansas, un homme pourra empêcher sa femme à avoir recours à une IVG. Tout époux présumé être le père du bébé à naître pourra obtenir une injonction imposant l'annulation de la procédure, même en cas de viol conjugal.

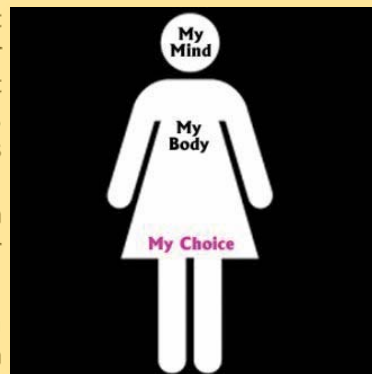
En Russie, au nom d'une conception fantasmée de la Famille Traditionnelle, et sous la pression de l'église orthodoxe, les régressions sont affolantes. Après avoir interdit la "promotion des relations sexuelles non traditionnelles" aux mineur-es, bâillonnant de fait les associations LGBT, et en mettant en cause le divorce qu'elle propose de taxer, après s'être attaquée à l'IVG, Elena Mizoulina, députée du parti progouvernemental et postcommuniste *Russie juste*, a fait passer son projet de dépénalisation des violences domestiques en première lecture, dans un pays où, déjà, 14 000 épouses ou compagnes sont officiellement tuées par leur conjoint chaque année.

En Turquie, Erdogan intime les femmes à avoir au moins trois enfants pour être pleinement accomplies, rend l'accès à l'avortement quasi impossible dans les hôpitaux publics, banalise les violences et encourage les mariages forcés. "Un violeur est plus innocent que la victime du viol qui se fait avorter", ose dire un député de l'AKP, le parti islamiste au pouvoir. En novembre dernier, le gouvernement a projeté de dépénaliser les agressions sexuelles sur mineures en annulant les peines si l'agresseur épousait la victime. Pas moins de 11 000 enfants par an sont agressé-es sexuellement en Turquie.

Dans d'autres pays, les femmes n'ont parfois pas de droits du tout.

En Arabie Saoudite, le système de tutelle masculine en vigueur est l'obstacle le plus considérable à la réalisation des Saoudiennes. Les femmes adultes doivent en effet obtenir la permission d'un tuteur masculin pour obtenir un passeport et voyager à l'étranger, se marier ou être libérée de prison. Le consentement préalable de leur tuteur peut être nécessaire pour travailler ou bénéficier de soins de santé. Ces restrictions s'appliquent de la naissance jusqu'à la mort, puisque les femmes sont considérées par l'État saoudien comme des mineures à vie. Chaque Saoudienne doit avoir un tuteur de sexe masculin, généralement un père ou un mari, mais dans certains cas un frère, voire un fils, qui a le pouvoir de prendre une série de décisions cruciales en son nom. Les Saoudiennes ne sont pas autorisées à conduire de véhicules.

En l'absence d'un parent masculin, elles se heurtent régulièrement à des difficultés lorsqu'il s'agit d'effectuer des transactions, de louer un appartement ou de porter plainte.



Mais la lutte paie !

Les polonaises ont fait plier le Parlement qui menaçait en octobre dernier de rendre quasiment interdite une IVG déjà très difficile d'accès dans ce pays.

En Turquie, le million de signatures de la pétition en ligne, l'indignation générale et les manifestations à Istanbul et Ankara ont fait reculer Erdogan, le projet a été retiré.

En Argentine, à Buenos Aires, les femmes obtiennent que soit pénalisé le harcèlement de rue, dont 100 % des femmes sont victimes selon une enquête réalisée dans dix provinces.

État de New-York, pour protéger les droits des femmes, le gouverneur veut inscrire le droit à l'avortement dans la constitution de l'État, plusieurs États se mobilisent pour suspendre le "muslim ban".

La women'march a été un succès incontestable.



Nous aussi, en France et internationalement, mobilisons-nous contre toute atteinte à nos droits.



La CGT revendique le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail et dans la vie.

La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, pour la promotion de représentations positives des femmes au travail, dans la société, dans l'histoire.

Elle se bat pour :

- l'égalité dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite,
- un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale,
- le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violence sexuelle,
- une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail,
- le respect du droit des femmes à disposer de leur corps et leur respect au droit à l'avortement.

Dans l'Éducation, la CGT Éduc'action revendique :

- ▶ L'application du principe "À travail de valeur égale, salaire égal" par la reconnaissance des qualifications des femmes et le principe "À qualification égale, salaire égal".
 - ▶ La suppression de tous les écarts de salaires, notamment par la suppression des primes et indemnités et leur intégration au salaire.
 - ▶ Une réelle mixité des métiers pour les femmes et les hommes. L'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes.
 - ▶ Un véritable déroulement de carrière et un accès aux postes à responsabilité pour les femmes.
 - ▶ La publication de données chiffrées (avec tous les indicateurs sexués, sur les promotions, la hors-classe,...) par l'ensemble des CT Académiques.
 - ▶ L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité.
 - ▶ Un recours au temps partiel choisi pour toutes et tous, non discriminant au niveau de l'évolution de carrière et du salaire.
 - ▶ La prise en compte du congé maternité dans le déroulement de carrière, et l'application réelle des textes encadrant les droits des femmes pendant la grossesse.
- Cela suppose également que la période des congés maternité qui se déroule pendant les congés scolaires soit décalée d'autant pour la collègue sur son temps de service ainsi que l'aménagement du temps de service en cas d'allaitement.
- L'égalité de traitement passe aussi par le maintien des primes et indemnités au cours du congé maternité (REP+, Professeure principale, ISOE, Direction) ainsi que le maintien des RTT pour les ATSS.
- ▶ La prise en compte à part entière de la durée où les agent-es ont été placés-es en position de disponibilité de droit pour raisons familiales ou en position de congé parental dans leurs droits à l'avancement de grade et d'échelon et comptabilisée intégralement dans leur ancienneté générale de service.



➡ À l'initiative de la CGT, de la FSU
et de l'Union Syndicale Solidaires

Journées Intersyndicales Femmes les 16 et 17 mars 2017

Bourse du travail de Saint Denis (93) 9/11 rue Genin
Métro : Porte de Paris (ligne 13)

Thèmes :

- Austérité et perspectives de genre
- Femmes-Hommes : des différences naturelles ?
- Femmes et numérique
- IVG, une lutte d'actualité.



4 pages
8 mars 2017

**Pour rejoindre
la CGT Éduc'action**

Nom Prénom
Téléphone
Mél
Adresse
Métier
Lieu d'exercice

Je renvoie ce coupon à : CGT Éduc'action, 263, rue de Paris,
case 549, 93515 Montreuil cedex - unsen@ferc.cgt.fr